

PREMIER CONSEIL d'ADMINISTRATION

de l'ECOLE NATIONALE DE VOILE

7 Mai 1971

Présidente M. MAHAUD

Administrateur Civil, chargé de la Sous-Direction de

l'Administration Générale, représentant M. COMITI Secrétaire d'Etat

I - Membres présents :- Membres de droit.

M. MAHAUD	Administrateur Civil chargé de la Sous-Direction de l'Administration Générale.
M. PELERIN	Administrateur en Chef des Affaires Maritimes représentant M. le Secrétaire Général de la Marine Marchande.
M. JEAUFFRAY	Administrateur Civil représentant M. le Directeur de l'Education Physique et des Sports.
M. BERGERAND	Représentant M. le Chef des Services de l'Equipement
M. MEHEUST	Inspecteur Général de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.
M. NERET-MINET	Vice-Président du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance, représentant M. le Président du C.S.N.P.
M. CHARTOIS	Directeur de l'E.N.V.
M. COLOSSO	Chef du Service de l'Intendance de l'E.N.V.
M. LE PERSONNIC	Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs
M. GOMBERT	Directeur Technique National de la Voile
Dr TACHER	Médecin de l'Etablissement

- Membres nommés pour 3 ans.

M. COLLARD	Secrétaire Général du C.O.F.
M. GLIKSMAN	Journaliste

- Membres nommés pour 1 an

M. TOSTIVINT	Représentant anciens stagiaires dériveurs.
M. GODRECHE	Représentant anciens stagiaires croisière.

- Membres élus pour 1 an

M. HERIO	Professeur à l'E.N.V.
M. HERVE	Professeur à l'E.N.V.
M. LABARDE	Professeur à l'E.N.V.
M. BODIN	Représentant personnel administratif de l'E.N.V.
M. GUILLAS	Représentant personnel de service

- Assistant à la séance avec voix consultative.

M. ANDREU	Inspecteur Général de l'Administration
-----------	--

II - Etait excusé

M. DE ROUX	Président de la F.F.Y.V.
------------	--------------------------

III - Etait absent

M. LE GUILLOU	Membre nommé pour 1 an
---------------	------------------------

La séance est ouverte à 10 H. par M. MAHAUD, Président, représentant M. le Ministre.

Après avoir salué les membres présents et les avoir remerciés d'avoir bien voulu se déplacer, souligne l'intérêt "historique" de la réunion qui constitue la première séance du Conseil d'Administration du jeune établissement, M. MAHAUD donne la parole à M. CHARTOIS, Directeur de l'E.N.V. pour la présentation du projet de budget de l'établissement pour l'exercice 1971.

I - BUDGET 1971

M. CHARTOIS, après avoir rappelé les difficultés rencontrées pour établir ce projet de budget, eu égard aux conditions nouvelles de fonctionnement de l'Ecole et au manque de références pour l'estimation de certains postes, présente, compte après compte, le détail des dépenses et des recettes prévues.

CHARGES lère section fonctionnement

COMPTE 600 Alimentation - somme proposée 197 000 F.

M. CHARTOIS déclare que le compte n'appelle pas de commentaires particuliers. Il tient cependant à souligner le coût élevé entraîné par les menus diététiques de l'Ecole, le prix de revient réel d'une journée alimentation étant de 9,85 F. environ.

Sous-compte 6024 - Fuel : 30 000 F.

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'achat de gaz propane pour la cuisine et de fuel pour le chauffage des anciens locaux du fort utilisés provisoirement comme salles de cours.

COMPTE 610 Personnel à la charge de l'Etablissement

Le montant du crédit gagiste accordé par la Direction de l'Administration étant insuffisant, les services financiers de l'Ecole ont cru bon de porter à ce compte 610 la somme de 5 000 F.

Le manque de personnel d'entretien et de service est, en effet, l'un des plus graves problèmes posés à l'Etablissement qui doit assurer

- la maintenance de 130 bateaux
- l'entretien d'un domaine de près de 8 ha dont plus de 4 ha de pelouses,
- d'un pavillon d'internat comprenant 88 chambres, sanitaires, etc...
- d'un pavillon d'administration, etc...

COMPTE 630

Sous-Compte 6302 - Loyer - Charges locatives

Le crédit proposé pour ce sous-compte est destiné à couvrir les frais de mouillages loués pour les bateaux de croisière dans le port de plaisance de Port-Haliguen.

Sous-Compte 6312-2 - Entretien courant - Pas de commentaires particuliers.

Sous-Compte 6312-3 - Terrains et jardins.

Le crédit de 8 000 F. proposé pour ces sous-comptes est destiné à l'entretien des immeubles et notamment de l'ancien fort que nous devons utiliser comme salles de cours et à l'entretien des terrains et jardins.

M. CHARTOIS précise à ce sujet que l'entreprise ayant réalisé les espaces verts s'est proposée pour l'entretien, le montant du contrat étant de 59 000 F. par an. Cette proposition n'a pu évidemment être retenue.

Sous-compte 6313 Le crédit de 15 000 F. porté à ce sous-compte concerne :
 un contrat d'entretien des appareils de chaufferie et de ses annexes (montant 7 500 F.).
 un contrat d'entretien des surfaces vitrées (6 500 F.)
 un contrat d'entretien du hangar et des locaux techniques.

Les frais à prévoir en 1971 pour ce hangar et ces locaux techniques seront réduits, mais il convient de penser qu'ils devront être reconsidérés en 1972.

Sous-compte 6315-2 - Entretien du mobilier et du matériel : 40 000 F.

Ce poste vise essentiellement l'entretien de la flotte de l'Ecole et le renouvellement de l'accastillage.

L'importance des crédits demandés est justifiée par la nécessité de maintenir en parfait état la flottille de l'Ecole qui est soumise à un régime intensif d'utilisation accélérant, de façon notable, la fatigue du gréement et des voilures.

C'est ainsi qu'il est nécessaire de remplacer une fois au moins par saison tout le gréement courant des dériveurs (ce qui représente près de 4 000 mètres de cordage tergal). Il convient, en outre, d'assurer le remplacement des mâts, bômes et safrans brisés en cours d'exercice.

Il est enfin à souligner que la perte du bénéfice de l'exonération de T.V.A. dont l'Ecole jouissait jusqu'à cette année, a eu pour conséquence de majorer de 22 à 28 % les dépenses imputables sur ce compte (peintures, cordage, accastillage, etc...)

Sous-Compte 6316 - Entretien moteurs : 20 000 F.

Deux moteurs Renault qui ont plus de 5 ans d'âge devront être changés ou refaits entièrement au cours de l'exercice.

Sous-Compte 6 320 - Blanchissage : 6 000 (contrat)

COMPTE 634 - Fournitures et prestations diverses

Sous-compte 6 340 - Propane - Electricité - Eau : 30 000 F.

M. CHARTOIS rappelle qu'ainsi qu'il l'a indiqué en préambule, le montant des crédits de ce poste n'a pu être qu'estimé, car l'établissement ne dispose actuellement d'aucun élément permettant d'évaluer le coût du chauffage, les dépenses d'eau et d'éclairage ainsi que la consommation d'électricité pour les différents ateliers.

Sous-Compte 634-1 - 4 000 F. pour mobilier et petit outillage

Sous-Compte 634-2 - Impressions et fournitures de bureau

Les 9 000 F. prévus couvrent également les frais d'impression des notices et des calendriers de l'Etablissement qui, compte tenu de sa récente autonomie a dû faire réaliser également tous les imprimés nécessaires à son fonctionnement.

Sous-Compte 634-4 - Frais de P.T.T. : 7 000 F.

L'isolement relatif de l'Etablissement tant vis-à-vis de l'administration que de ses fournisseurs a pour conséquence une augmentation sensible des frais de téléphone. Les liaisons techniques et de sécurité avec les bateaux de croisière augmentent également ces frais.

Sous-compte 634-5 - Linge - Vêtements de travail : 7 500 F.

(3 500 F. pour les vêtements de travail y compris ceux mis à la disposition des professeurs,
4 000 F. produits d'entretien).

Sous-Compte 634-6 - Carburants et lubrifiants : 9 000 F.

Ce compte couvre les frais d'essence du véhicule de l'Etablissement ainsi que la consommation de carburant des vedettes pour l'enseignement et la sécurité.

* Sous-compte 634-7 - Matériel d'enseignement : 6 500 F.

Le crédit proposé est destiné essentiellement à l'acquisition de matériel et de documents audio-visuels notamment de bandes de magnéscope pour l'appareil utilisé par l'Ecole.

Sous-compte 634-9 - Dépenses d'enseignement : 5 770 F.

Bibliothèque : 3 270 F. Il apparaît nécessaire de poursuivre l'effort entrepris déjà au cours des exercices passés pour doter la bibliothèque de l'Etablissement de collections d'ouvrages français et étrangers techniques indispensables à la documentation des professeurs et des stagiaires.

COMPTE 639Sous-compte 639-2 - Hygiène et sécurité : 2 500 F.

Cette somme représente un contrat établi avec la firme SICLI pour l'entretien des extincteurs.

COMPTE 64Compte Divisionnaire 641 - Transport du personnel : 12 000 F.

L'importance du crédit demandé pour ce compte est justifiée par la nécessité de rembourser aux instructeurs de croisière le montant de leurs frais de mission (sur la base de deux indemnités journalières par journée de stage).

Il correspond également aux missions techniques que les professeurs de l'Ecole sont appelés à exécuter pour le contrôle des stages et l'appropriation du matériel.

COMPTE 648 - Transport du matériel : 5 000 F.

Représentent les frais de transport d'un certain nombre de bateaux et de matériel - Ex. Matériel technique prêté par l'Office National de la Météorologie.

COMPTE 68 - Amortissement et provisions.

Aucun crédit n'a pu être porté à ce poste. Il conviendrait cependant qu'une somme représentant 20% de la valeur actuelle du matériel nautique soit affectée à ce compte afin que l'Ecole puisse opérer en temps utile le remplacement du matériel utilisé.

Malheureusement, les impératifs de ce premier budget ont rendu impossible cette imputation qu'il serait indispensable d'effectuer en 1972.

PRODUITS

Les produits sont essentiellement :

1°) le montant des frais de pension des stagiaires (compte 700) et que nous avons estimés à 293 000 F. sur la base de 16 500 journées se répartissant comme suit :

7 000	journées à	13 F.
3 000	"	16 F.
3 500	"	20 F.
3 000	"	28 F.

les taux de journée étant les suivants :

13 F.	pour les stagiaires pris en charge
16 F.	pour les stagiaires relevant d'autres départements ministériels
20 F.	pour les stagiaires relevant de la F.F.Y.V.
28 F.	pour les stagiaires n'appartenant pas aux catégories ci-dessus.

2°) la subvention d'équilibre accordée à l'Etablissement au titre du chapitre 36-52 : 110 000 F.

3°) les remboursements des frais de stage pris en charge par la Direction de l'Education Physique et des Sports pour le personnel enseignant affecté au secteur non scolaire et les animateurs de ce secteur - Montant : 50 000 F.

M. MAHAUD demande aux membres du Conseil de bien vouloir exprimer les observations que ce projet de budget peut appeler.

MM. NERET-MINET et COLLARD s'inquiètent de sa médiocrité relative.

M. GOMBERT insiste sur la nécessité pour l'Ecole de pouvoir disposer en permanence d'un matériel technique parfaitement approprié. Il souhaiterait donc que le poste "amortissement" puisse être doté d'un crédit suffisant pour le renouvellement de la flotte au cours des exercices à venir.

M. MEHEUST intervient dans le même sens.

M. CHARTOIS leur rappelle les conditions dans lesquelles il a été élaboré et la nécessité pour l'Etablissement de présenter un budget en équilibre en tenant compte de la subvention accordée par le Secrétariat d'Etat.

Aucune autre observation n'étant formulée, M. MAHAUD, Président, demande au Conseil d'approuver le budget qui vient de lui être présenté.

Le projet est adopté à l'unanimité.

II - REFORME et DECLASSEMENT DE MATERIEL NAUTIQUE

M. MAHAUD, Président, demande à M. CHARTOIS de présenter le 2ème point inscrit à l'ordre du jour.